

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 août 2024

Délibération ou arrêté n°47

Date de convocation :
30/07/2024

Date d'affichage :
09/08/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Désaffectation et
déclassement de la
parcelle cadastrée AH 106

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
08/08/2024

Et publication et notification
du 09/08/2024

L' an deux mille vingt quatre, le six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Grégory Devaux, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Emilie Aberbour, Mme Angéline Darras, M. Thomas Poulet

Étaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
Mme Virginie Masson avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Latapie-Copé avec pouvoir à M. Benoit Gance
Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
M. Aïres Ferreira avec pouvoir à M. Claude Merlin

Mme Anne Lebrun-Merlin a été élue secrétaire de séance.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Fabienne LIMOUSIN-MERLIER alors notaire à Chaulnes le 18 août 2008, avec la participation de Maître LACOURTE, notaire associé à Paris,

La commune de Chaulnes a cédé à titre d'échange au profit des sociétés alors dénommée NORBAIL IMMOBILIER et OSEO FINANCEMENT un terrain sis sur son territoire, figurant au cadastre de ladite commune, à savoir :

- Section AH numéro 106 lieudit « la remise » pour une superficie de 1ha 28a 07 ca
- Section AH numéro 94 lieudit « le village » pour une superficie de 07a 45ca
- Section AH numéro 95 lieudit « chemin latéral » pour une superficie de 1a 83ca

La Commune a reçu en contre échange la parcelle sise sur son territoire cadastrée section ZT numéro 18, lieudit Chemin de Lihons, pour une superficie de 1ha 28a 43ca.

Cet échange avait pour objet de permettre le démontage de la station d'épuration alors en service sur la parcelle 106 pour en implanter une nouvelle sur d'autres parcelles appartenant à la commune de CHAULNES.

L'acte d'échange est intervenu alors que la parcelle AH numéro 106 constituait le terrain d'assiette de la station d'épuration de l'époque, équipement affecté à l'usage du public, dépendant donc du domaine public communal par nature inaccessibles.

Les travaux de démolition de la station d'épuration implantée sur ladite parcelle AH 106 ce sont achevés le 05/09/2011 date à laquelle son affectation à l'usage du public a cessé.

A ce jour cette parcelle est bâtie et constitue une partie de l'entrepôt logistique appartenant à la société SOGEDIF.

Pour rétablir cette situation, il est proposé de constater la désaffectation depuis le 05/09/2011 de la parcelle sise Commune de CHAULNES, cadastrée section AH numéro 106 puis de procéder au déclassement de ladite parcelle.

DELIBERE

La désaffectation de ladite parcelle est prononcée à compter du 05/09/2011

Le déclassement de la parcelle sise commune de CHAULNES cadastrée section AH numéro 106 depuis le 05/09/2011 est constaté.

La désaffectation de ladite parcelle est prononcé à compter de cette même date

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et pièces se rapportant à cette opération et en particulier tous actes ayant pour objet de constater le transfert de propriété de la parcelle AH numéro 106 dans le patrimoine des coéchangistes parties à l'acte du 18 août 2008 ou de leurs ayants – droit et de confirmer le transfert de propriété à la commune de la parcelle alors cadastrée section ZT n°18.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun-Merlin

Le Président



Thierry Linéatte